
Nom d'usage : PARACHKÉVOVA-RACINE *Prénom* : Irina
Corps : Professeur
Grade : Classe exceptionnelle
Discipline/section : Droit privé et sciences criminelles (01)
NUMEN : 23S0528591DOF
Laboratoire : GREDEG – UMR 7321 CNRS

TITRES UNIVERSITAIRES

2011, Concours d'agrégation en droit privé et sciences criminelles (concours externe).
2010, Habilitation à Diriger des Recherches en Droit, Université Nice Sophia Antipolis.
2004, Doctorat en droit privé et sciences criminelles (mention très honorable, félicitations unanimes).
Sujet de thèse : « Pouvoir et financement dans la société anonyme cotée », sous la direction du professeur Jean-Pierre GASTAUD.
1997-1998, Diplôme d'Études Approfondies en Droit privé de l'Entreprise, mention Bien.

CARRIÈRE ET CURSUS

RÉSUMÉ DU PARCOURS UNIVERSITAIRE

Depuis septembre 2013, Professeur à l'Université Côte d'Azur, Faculté de Droit et Sciences politiques.
Depuis septembre 2017, Professeur des universités de 1^{ère} classe.
2011-2013, Professeur à l'Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis.
2011, Concours d'agrégation en droit privé et sciences criminelles (concours externe).
2010, Habilitation à Diriger des Recherches en Droit, Université Nice Sophia Antipolis.
2005, Recrutement en tant que maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'Université Nice Sophia Antipolis.
2004, Qualification aux fonctions de Maître de conférences par le CNU, Section 01.
2004, Doctorat en droit privé et sciences criminelles, Université Nice Sophia Antipolis.

FONCTIONS À L'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Depuis septembre 2013, Professeur à l'Université Côte d'Azur, Faculté de Droit et Science Politique.
2005-2011, Maître de Conférences à l'Université Nice Sophia Antipolis.
2003-2005, Attachée d'enseignement et de recherche (ATER) à l'Université Nice Sophia Antipolis.
1999-2003, Chargée de travaux dirigés à l'Université Nice Sophia Antipolis.

FONCTIONS EN DEHORS DE L'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Depuis 2009, Directrice de formation du diplôme délocalisé « Juriste d'affaires », Université Mundiapolis, Casablanca, Maroc.
2018, Enseignant-chercheur invité, École Nationale de la Magistrature.
2017, Enseignant-chercheur invité, Filière Francophone de Droit de l'Université Libanaise.
2011-2013, Professeur à l'Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS ET ACTIVITÉS

Depuis 2008, codirection du Master 2 « Juriste d'affaires » (faisant partie de la Mention « Droit des affaires ») à l'Université Côte d'Azur.

Depuis 2011, codirection de la Mention « Droit des affaires » (regroupant sept parcours de Master 2) à l'Université Côte d'Azur.

Depuis 2013, codirection de l'équipe « École de Droit Économique de Nice (EDEN) du laboratoire GREDEG, Université Côte d'Azur.

Depuis 2013, coresponsable scientifique de la rubrique « Restructuration des sociétés en difficulté » de la revue Bulletin Joly Sociétés.

Depuis 2013, codirectrice scientifique de l'ouvrage Lamy Droit du Financement.

2015-2020, membre du Conseil de Gestion de l'UFR Droit de l'Université Nice Sophia Antipolis, devenu Comité de Pilotage de l'EUR Lex@Société de l'Université Côte d'Azur.

2017-2019, membre du Conseil Académique de l'Université Côte d'Azur

2017-2019, directrice du programme de recherche « Droit et Objets Connectés », Académie 5, IDEX Côte d'Azur, Université Côte d'Azur.

Depuis 2017, vice-présidente du Conseil d'administration de l'Association Internationale de Droit Économique (AIDE).

Depuis 2021, membre associé du projet de recherche de la Mission Droit et Justice « La transition écologique du droit économique ».

Depuis 2024, membre associé du projet de recherche REPONDS (Réflexions Pour un Nouveau Droit des Sociétés), Groupe de réflexion sur l'avenir du droit des sociétés, Institut de recherche en droit des affaires de Paris (IRDA Paris), Université Panthéon-Assas.

LISTE DES PUBLICATIONS

- *Articles dans des revues internationales à comité de lecture*
 1. **I. Parachkévova-Racine**, « Un exemple d'ouverture formelle à la transversalité : le droit des sociétés », in *La transition écologique et l'enseignement du droit économique*, Actes de colloque (co-dir.), *Revue Internationale de Droit Économique*, 2023/2, p. 37 (10 pp.), paru en 2024.
 2. M.-A. Chardeaux, F. Couveinhes Matsumoto, M. Lassalle, **I. Parachkévova-Racine**, « Introduction », in *La transition écologique et l'enseignement du droit économique*, Actes de colloque (co-dir.), *Revue Internationale de Droit Économique*, 2023/2, p. 5 (4 pp.), paru en 2024.
 3. **I. Parachkévova-Racine**, J.-B. Racine, « L'entreprise vigilante : promesses et perspectives », Actes de colloque, à paraître *RIDE* (16 pp.)
 4. **I. Parachkévova-Racine**, « Le conseil d'administration », in I. Tchotourian (dir.), Association francophone pour le savoir, *Le droit de l'entreprise est-il à la hauteur des enjeux sociétaux du 21e siècle ? Approche transatlantique critique et comparative*, Actes de colloque, à paraître dans la revue *Lex Electronica* (10 pp.).
 5. **I. Parachkévova-Racine**, « Éthique environnementale et droit des sociétés », in J. Bardy, L. Godefroy (dir.), *Éthique et Droit économique*, Actes de colloque, *RIDE* 2021/3, p. 55 (16 pp.).
 6. **I. Parachkévova-Racine**, « Pourquoi la gouvernance d'entreprise soutenable est-elle inévitable ? », in A.-S. Epstein, G. Leray (dir.), *La gouvernance d'entreprise soutenable*, Actes de colloque, *RIDE* 2021/2, p. 129 (18 pp.).
 7. E. Mouial Bassilana, **I. Parachkévova** (dir.), « Droit économique et droit de l'entreprise en difficulté - Vers un droit négocié de l'entreprise en difficulté », Actes de colloque, *RIDE*, Les Dossiers de la RIDE - 2012, Dossier n° 5 (avant-propos 4 pp., conception et direction scientifique de la recherche).
 8. **I. Parachkévova**, « La rémunération des dirigeants des sociétés cotées : de la morale à la réforme », *RIDE* 2010/2, p. 241 (19 pp.).

9. **I. Parachkévova**, « Le droit bulgare des contrats à l'épreuve de l'harmonisation européenne », *RIDC* 2009/1, p. 147 (30 pp.).

- *Articles dans des revues nationales à comité de lecture*

1. **I. Parachkévova-Racine**, « Les sociétés visées : les entreprises de pays tiers, l'extension à certaines formes sociales », in B. Lecourt (dir.), *La transposition de la directive « CSRD » sur les obligations d'information en matière de durabilité*, Dossier, *Actes pratiques et Ingénierie sociétaire*, n° 4, juillet-août 2024, n° 25, p 12 (7 pp.).
2. **I. Parachkévova-Racine**, « Le reporting durabilité : les contours du « nouveau » droit des sociétés se précisent », *Bulletin Joly Sociétés* févr. 2024, n° 202s0, p. 1 (1 p.)
3. **I. Parachkévova-Racine**, P. Lokiec, « Regard comparé sur l'accès au droit entre droit des affaires et droit du travail » (propos conclusifs d'actes de colloque « L'accès au droit du travail : perturbations et turbulences contemporaines »), *Droit Social*, 2024, n° 02, p.144 (8 pp.).
4. **I. Parachkévova-Racine**, « Les résolutions climatiques ou les prémisses d'un dialogue actionnarial pensé pour l'entreprise durable », *Bulletin Joly Sociétés* sept. 2023, n° 202g2 (12 pp.).
5. **I. Parachkévova-Racine**, « Mise en place de la vigilance en droit des sociétés », Actes de colloque, *JCP E*, n° 31-35, 03 août 2023, 1239 (9 pp.).
6. **I. Parachkévova-Racine**, “How to reconcile profitable investment and sustainable investment?”, in R. Ferretti (dir.), AEDBF, *L'évolution de la régulation bancaire et financière sous l'effet des règles de protection de la clientèle*, Actes de colloque, *Revue Banque & Droit*, 2023, HS, p. 47 (5 pp.).
7. **I. Parachkévova-Racine**, « La place de la transformation écologique dans le cadre normatif du droit des sociétés », in M.-A. Chardeaux (dir.), *L'écologisation des techniques juridiques du droit de l'entreprise*, Actes de colloque, publié à part, dans un dossier « Le renforcement normatif de la RSE », *Revue Lamy Droit des affaires*, févr. 2023, suppl. n° 189, p. 32 (10 pp.).
8. **I. Parachkévova-Racine**, « De la vigilance à la nonchalance... », Éditorial, *Bulletin Joly Sociétés* juin 2022, p. 1, n° 201c6 (1 p.).
9. **I. Parachkévova-Racine**, « Les incidences de la loi *Climat et Résilience* en droit des sociétés », *Bull. Joly Sociétés* déc. 2021, n° 200o7, p. 53 (12 pp.).
10. **I. Parachkévova-Racine**, « Les conventions réglementées dans les groupes de sociétés : appel à une réforme », *Rev. Sociétés* 2021, p. 487 (15 pp.).
11. **I. Parachkévova-Racine**, « La loi PACTE et l'interprétation du droit des sociétés », Éditorial, *Bull. Joly Sociétés* 2020, p. 1, n° 121g4 (2 pp.).
12. **I. Parachkévova-Racine**, « Intérêt de groupe, où es-tu ? », Éditorial, *Bull. Joly Sociétés* 2019, p. 1, n° 119t0 (2 pp.).
13. **I. Parachkévova-Racine**, « Retour sur les écueils de l'action en responsabilité pour insuffisance d'actif », *Bull. Joly Sociétés* 2018, p. 600, n° 119a0 (13 pp.).
14. **I. Parachkévova-Racine (dir.)**, « Les conventions passées entre la société et ses administrateurs et actionnaires », Dossier (co-rédaction et coordination, 104 pp.), *Actes pratiques et Ingénierie sociétaire*, LexisNexis, n° 162, nov.-déc. 2018, p. 4 s. (coécrit à hauteur de 58 pp.).
15. **I. Parachkévova**, « Loi de 1966 et Gouvernance », in I. Grossi et B. Brignon (dir.), *Les 50 ans de la loi de 1966 sur les sociétés commerciales*, Actes de colloque, *Revue Droit des sociétés*, février 2017, p. 13 (20 pp.).
16. **I. Parachkévova**, « Les obligations des investisseurs institutionnels et gestionnaires

- d'actifs », *in Réflexions collectives sur la nouvelle directive « droits des actionnaires »* du 17 mai 2017, Dossier, *Rev. Sociétés* 2017, p. 686 (6 pp.).
- 17. **I. Parachkévova**, « D'un *reporting* l'autre : où va l'entreprise ? », Éditorial, *Bulletin Joly Sociétés* 2017, p. 585, n° 116w0 (2 pp.).
 - 18. **I. Parachkévova** (dir.), « La responsabilité dans les groupes de sociétés », Dossier scientifique, *Actes pratiques et Ingénierie sociétaire*, LexisNexis, n° 153, mai-juin 2017, p. 4 (55 pp. : introduction 7 pp., conception et direction scientifique de la recherche).
 - 19. **I. Parachkévova**, « L'intérêt indirect dans les conventions réglementées », *Bulletin Joly Sociétés* 2016, p. 450, n° 115e8 (19 pp.).
 - 20. **I. Parachkévova**, « L'indésirable réforme du droit des sociétés », Éditorial, *Bulletin Joly Sociétés* 2016, p. 189, n° 114u9 (2 pp.).
 - 21. **I. Parachkévova**, « L'augmentation de capital forcée dans la loi Macron », *Bulletin Joly Sociétés* 2015, p. 529, n° 114d3 (10 pp.).
 - 22. **I. Parachkévova**, « Les obligations des fonds d'investissement au sein des sociétés cotées », *Rev. Sociétés* 2015, p. 75 (25 pp.).
 - 23. **I. Parachkévova** (dir.), « Les promesses de vente de titres », Dossier scientifique, *Actes pratiques et Ingénierie sociétaire*, LexisNexis, n° 139, janv.-févr. 2015, p. 4 (27 pp., introduction 3 pp., conception et direction scientifique de la recherche).
 - 24. **I. Parachkévova**, « L'associé responsable », Éditorial, *Bulletin Joly Sociétés* 2015, p. 165, n° 113h3 (2 pp.).
 - 25. **I. Parachkévova**, « Les dispositions relatives aux conventions réglementées dans l'ordonnance du 31 juillet 2014 : en attendant la prochaine réforme », *Bulletin Joly Sociétés* 2014, p. 481, n° 112s0 (9 pp.).
 - 26. E. Mouial Bassilana, **I. Parachkévova**, « Les apports de la loi Florange au droit des sociétés », *Bulletin Joly Sociétés* 2014, p. 614, n° 111w9 (11 pp., coécrit à hauteur de 6 pp.).
 - 27. **I. Parachkévova**, « L'évaluation des droits sociaux par l'expert de l'article 1843-4 du Code civil : d'une controverse, l'autre », Éditorial, *Bulletin Joly Sociétés* 2013, p. 529, n° 110j7 (2 pp.).
 - 28. **I. Parachkévova**, « La rétroactivité des sanctions en droit des sociétés », *in* S. Schiller (dir.), *Aspects de la rétroactivité en droit des Affaires et en droit fiscal, en l'honneur du Professeur Jean Pierre Gastaud*, Actes de colloque, *JCP E* 2013, n° 38 (7 pp.).
 - 29. **I. Parachkévova** (dir.), « Droit des sociétés et responsabilité civile : perspectives et évolutions récentes », Dossier scientifique, *Actes pratiques et Ingénierie sociétaire*, LexisNexis, n° 127, janvier-février 2013, p. 3 à 24 (20 pp., introduction 3 pp., conception et direction scientifique de la recherche).
 - 30. **I. Parachkévova**, « Rester associé, un aléa à cerner », *in* « Les aléas sociaux » (dossier), *Actes pratiques et Ingénierie sociétaire*, LexisNexis, n° 132, nov.-déc. 2013, p. 24 (17 pp.).
 - 31. **I. Parachkévova**, « Le devoir d'alerte dans la distribution du crédit », *in* Ph. Neau-Leduc (dir.), *La régulation responsable*, Actes de colloque, *Revue de droit bancaire et financier*, n° 1, janvier 2013, Dossier 9 (16 pp.).
 - 32. **I. Parachkévova**, « 1807-2007 : A la recherche d'un droit commun des sociétés commerciales », *in* « Dossier bicentenaire du Code de commerce », *Journal des sociétés*, Février 2007, n° 40, p. 46 (7 pp.).
 - 33. **I. Parachkévova**, « La nouvelle responsabilité des dirigeants sociaux dans les procédures collectives : révolution ou évolution ? », *Les Petites Affiches*, 19 décembre 2006, n° 252, p. 4 (16 pp.).

- *Ouvrages individuels et direction d'ouvrages collectifs*

1. E. Mouial Bassilana, **I. Parachkévova-Racine**, M. Teller, *Droit des affaires*, Manuel, Dalloz, coll. Séquences, 2022, 476 pp. (coécrit à hauteur de 160 pp.).
2. **I. Parachkévova-Racine**, J.-B. Racine, Th. Marteu (dir.), *Droit et objets connectés/The law and connected objects*, préface G. Lewkowicz, Ouvrage collectif bilingue (français et anglais) issu d'un projet de recherche, Larcier, coll. Création Information Communication, 2020, 277 pp. (coécrit à hauteur de 55 pp.).
3. **I. Parachkévova**, M. Teller (dir.), *Quelles régulations pour l'économie collaborative ? Un défi pour le droit économique*, Dalloz, coll. Thèmes et commentaires, 2017 (202 pp.).
4. E. Mouial Bassilana, **I. Parachkévova**, *Termes de droit des affaires*, Gualino éditeur, 2006, 224 pp. (coécrit à hauteur de 112 pp.).
5. **I. Parachkévova**, *Le pouvoir de l'investisseur professionnel dans la société cotée*, LGDJ 2005, Coll. Droit et Économie (240 pp.).
6. E. Mouial Bassilana, **I. Parachkévova**, *Annales corrigées, Droit des affaires et Droit commercial*, Gualino éditeur, coll. AnnaDroit, 1^{ère} édition 2002 ; Réédition et refonte : 2003, 2004, 2006 et 2007 (240 pp., coécrit à hauteur de 120 pp.).

- *Chapitres d'ouvrages*

1. **I. Parachkévova-Racine**, J.-B. Racine, « Entreprise et droit humains à l'heure du devoir de vigilance – De quelques difficultés à surmonter », in *Mélanges en l'honneur de Jean-François Renucci*, Lefebvre Dalloz 2024, p. 421 (19 pp.).
2. **I. Parachkévova-Racine**, « Postface », in I. Tchotourian, *L'entreprise à mission au Québec, Critique du projet de loi n° 797 à l'aune de l'affaire Danone*, Wilson & Lafleur, à paraître (6 pp.).
3. **I. Parachkévova-Racine**, « Mise en perspective sur le code civil enrichi par la doctrine », in G. Cerqueira (dir.), *Le code civil enrichi. Méthodes contemporaines d'interprétation législative hors litige*, Actes de colloque, Société de Législation Comparée, à paraître (2 pp.).
4. **I. Parachkévova-Racine**, J.-B. Racine, « Quelle boussole pour les acteurs de l'entreprise face aux vents contraires ? », in *Cheminier avec Mireille Delmas-Marty. Mélanges ouverts en l'honneur de Mireille Delmas-Marty*, Mare & Martin, 2022, p. 637 (7 pp., coécrit à hauteur de 5 pp.).
5. **I. Parachkévova-Racine**, « La société face aux réalités de l'entreprise responsable : quel avenir pour la transition écologique ? », in A.-S. Epstein, M. Nioche (dir.), *Le droit économique, levier de la transition écologique ?*, Actes de colloque, Bruylant, 2022, p. 89 (28 pp.).
6. **I. Parachkévova-Racine**, « L'entreprise », in J.-B. Racine (dir.), *Le droit économique au 21^{ème} siècle : notions et enjeux*, Ouvrage collectif, LGDJ, coll. Droit et Économie, 2020, p. 275 (25 pp.).
7. **I. Parachkévova-Racine**, « Le conseil d'administration de demain », in *Mélanges en l'honneur d'Alain Courret. Un juriste pluriel*, Ouvrage collectif, éd. Francis Lefebvre-Dalloz, 2020, p. 343 (9 pp.).
8. **I. Parachkévova-Racine**, « Les dynamiques contemporaines du droit économique à la recherche de sens : quel avenir ? », in J.-S. Bergé et G. C. Giorgini (dir.), *Le sens des libertés économiques de circulation*, Actes de colloque, Larcier, coll. Droit, Économie, International, 2020, p. 73 (9 pp.).
9. **I. Parachkévova-Racine**, « Introduction » (6 pp.), « La qualification juridique

- brouillée par les objets connectés » (15 pp.), « Le paradigme d'un droit et d'un régime propres aux objets connectés » (12 pp.), in I. Parachkévova-Racine, J.-B. Racine, Th. Marteu (dir.), *Droit et objets connectés*, préface G. Lewkowicz, Ouvrage bilingue (français et anglais), Larcier, coll. Création Information Communication, 2020.
10. S. Gerry-Vernières, K. Martin-Chenut, **I. Parachkévova-Racine**, « La responsabilité sociale de l'entreprise », in D. Fenouillet (dir.), *Flexibles notions. La responsabilité civile*, Ouvrage collectif, Actes de cycle de séminaires, Éditions Panthéon-Assas, 2020, p. 299 (20 pp., coécrit à hauteur de 7 pp.).
 11. E. Mouial Bassilana, **I. Parachkévova-Racine**, Marina Teller « Les femmes en droit des affaires », in *Mélanges en l'honneur de Jacques Mestre*, Ouvrage collectif, LGDJ-Lextenso 2019, p. 649 (12 pp., coécrit à hauteur de 8 pp.).
 12. **I. Parachkévova-Racine**, « Le non-renvoi des QPC en droit des affaires », in N. Droin et A. Fautré-Robin (dir.), *Le non-renvoi des QPC*, Actes de colloque, Institut Universitaire Varenne-LGDJ, Coll. Colloques & Essais, 2018, p. 103 (12 pp.).
 13. **I. Parachkévova-Racine**, « Clauses de stage » et « Clauses léonines », in F. Buy, M. Lamoureux, J. Mestre, J.-Ch. Roda (dir.), *Les principales clauses des contrats d'affaires*, Ouvrage collectif, LGDJ, 2018, 2^{ème} éd., pp. 795 et 885 (11 pp.).
 14. **I. Parachkévova-Racine**, « Contrat de société » et « Économie collaborative », in F. Collart Dutilleul, V. Pironon, A. Van Lang (dir.), *Dictionnaire des transitions écologiques*, Ouvrage collectif, Institut Universitaire Varenne, 2018, pp. 248 et 350 (10 pp.).
 15. **I. Parachkévova**, M. Teller, « Introduction », in I. Parachkévova, M. Teller (dir.), *Quelles régulations pour l'économie collaborative ? Un défi pour le droit économique*, Actes de colloque, Dalloz, coll. Thèmes et commentaires, 2017, p. 3 (9 pp.).
 16. **I. Parachkévova**, J.-B. Racine, M. Teller, « La doctrine juridique humaniste », in *Liber amicorum. Mélanges en l'honneur de François Collart Dutilleul*, Dalloz, 2017, p. 589 (18 pp., coécrit à hauteur de 7 pp.).
 17. **I. Parachkévova**, « La complexification des procédures collectives par le droit des sociétés », in A. Cerati-Gauthier, V. Perruchot-Triboulet (dir.), *Les procédures collectives complexes*, Actes de colloque, Joly éditions, coll. Pratique des affaires, 2017, p. 243 (9 pp.).
 18. **I. Parachkévova**, « Le financement alternatif par l'utilisation des fonds », in J.-M. Moulin (dir.), *Droit de la finance alternative*, Larcier-Bruylant, 2017, p. 107 (32 pp.).
 19. **I. Parachkévova**, « Les SCI et le droit des régimes matrimoniaux », in V. Egéa (dir.), *1965 - 1985 - 2015. Cinquante ans de droit des régimes matrimoniaux. Bilan et perspectives*, Actes de colloque, PUAM, 2017, p. 95 (10 pp.).
 20. **I. Parachkévova**, « La protection à travers le choix de la structure sociétaire », in N. Borga (dir.), *La protection du dirigeant social*, Actes de colloque, LGDJ, 2016, Coll. Grands colloques, p. 9 (9 pp.).
 21. **I. Parachkévova**, M. Teller, « L'Ubérisation du droit », in M. Dalloz (dir.), *Variations juridiques et sociologiques. Regards experts sur de grandes mutations du Droit*, L'Harmattan 2016, p. 105 (15 pp., coécrit à hauteur de 10 pp.).
 22. **I. Parachkévova**, « Les études de droit à l'épreuve des réalités économiques », in J.-J. Sueur et S. Farhi (dir.), *Pratique(s) et enseignement du droit*, Actes de colloque, LGDG-Lextenso, 2016, p. 101 (16 pp.).
 23. **I. Parachkévova**, A. Sakho, « Propriété formelle et propriété substantielle en droit des sociétés et des groupes », in L. Boy (dir.), *Les déséquilibres économiques et le Droit économique*, Actes de colloque, Larcier, 2015, p. 125 (12 pp., coécrit à hauteur de 7 pp.).
 24. **I. Parachkévova**, « Le gouvernement d'entreprise après la crise financière en France »,

- in *Crisi dei mercati finanziari e corporate governance : poteri dei soci et tutela del risparmio (a cura di Raffaele Lener)*, Actes de Colloque, Saggi di Minerva Bancaria, 2014, p. 25 (16 pp.).
25. **I. Parachkévova**, « Droit des sociétés et responsabilité civile », in Y. Strickler (dir.), *Variations juridiques et politiques. Clefs pour la compréhension du monde contemporain*, L'Harmattan 2013, p. 223 (10 pp.).
 26. **I. Parachkévova**, M. Teller, « Légitimité et utilités de la spéculation », in F. Collart Dutilleul et E. Le Dolley (dir.), *Droit, Économie et Marchés des matières premières agricoles*, Actes de colloque, LGDJ/Lextenso, 2013, p. 33 (16 pp., coécrit à hauteur de 11 pp.).
 27. **I. Parachkévova**, M. Teller, « Spéculation » (3 pp.), « Instruments financiers » (1 p.) et « Matières premières agricoles » (1 p.), in F. Collart Dutilleul (dir.), *Dictionnaire juridique de la sécurité alimentaire dans le monde*, Larcier, 2013.
 28. **I. Parachkévova** et CREDECO, « Introduction au droit économique de l'environnement », in *Mélanges Gilles J. Martin*, éd. Frison-Roche 2013, p. 15 (22 pp., coécrit à hauteur de 2 pp.).
 29. E. Mouial Bassilana, **I. Parachkévova**, « Libres propos autour de l'enseignement du droit à l'université », in *Mélanges Gilles J. Martin*, éd. Frison-Roche, 2013, p. 605 (10 pp., coécrit à hauteur de 5 pp.).
 30. **I. Parachkévova**, « L'empreinte du droit de la consommation sur le droit des sociétés cotées, in A. Couret et C. Malecki (dir.), *Les défis actuels du droit financier*, Joly éditions, 2010, p. 54 (21 pp.).
 31. S. Hébert, E. Mouial Bassilana, **I. Parachkévova**, « Commentaire du chapitre 9 et de la section 3 du chapitre 10 du projet de révision des Principes du droit européen du contrat », in *Principes contractuels communs, Projet de cadre commun de référence*, Société de législation comparée, 2008 (10 pp.).

- *Fascicules*

1. **I. Parachkévova-Racine**, *Conventions entre les administrateurs et la société*, création en 2018, Juris-Classeur Sociétés Traité, 2018, Fasc. 130-50 (129 pp.). Refonte en 2022.
2. **I. Parachkévova-Racine**, *Activisme actionnarial et engagement à long terme de l'actionnaire*, création en 2020, mise à jour annuelle, Lamy Droit du financement, éditions 2024, 2023, 2022, 2021 (10 pp.).
3. **I. Parachkévova-Racine**, *Évaluation des droits sociaux*, création en 2017, mise à jour annuelle, Lamy Droit du financement, éditions 2024, 2023, 2022, 2021, 2020, 2019, 2018, 2017, 2016, 2015, 2014 et 2013 (66 pp.).
4. **I. Parachkévova-Racine**, *Restructuration des sociétés en difficulté*, création en 2017, mise à jour annuelle, Lamy Droit du financement, éditions 2024, 2023, 2022, 2021, 2020, 2019, 2018, 2017, 2016, 2015, 2014 et 2013 (70 pp.).
5. **I. Parachkévova-Racine**, *Actions et parts sociales*, mise à jour annuelle, Lamy Droit du financement, éditions 2024, 2023, 2022, 2021, 2020, 2019, 2018, 2017, 2016, 2015, 2014 et 2013 (94 pp.).
6. **I. Parachkévova-Racine**, *Dispositions statutaires tendant au verrouillage de la société*, mise à jour annuelle, Lamy Droit du financement, éditions 2024, 2023, 2022, 2021, 2020, 2019, 2018, 2017, 2016, 2015, 2014 et 2013 (51 pp.).
7. **I. Parachkévova-Racine**, *Prêts subordonnés*, mise à jour annuelle, Lamy Droit du financement, éditions 2024, 2023, 2022, 2021, 2020, 2019, 2018, 2017, 2016, 2015, 2014 et 2013 (62 pp.).

8. **I. Parachkévova-Racine**, *Société Holding*, mise à jour annuelle, Lamy Droit du financement, éditions 2024, 2023, 2022, 2021, 2020, 2019, 2018, 2017, 2016, 2015, 2014 et 2013 (33 pp.).
9. **I. Parachkévova-Racine**, *Statuts juridiques et fiscaux proposés aux activités de capital-investissement*, mise à jour annuelle, Lamy Droit du financement, éditions 2024, 2023, 2022, 2021, 2020, 2019, 2018, 2017, 2016, 2015, 2014 et 2013 (37 pp.).
10. **I. Parachkévova-Racine**, *Structuration par démembrement de propriété*, mise à jour annuelle, Lamy Droit du financement, éditions 2019, 2018, 2017, 2016, 2015, 2014 et 2013 (12 pp.).
11. **I. Parachkévova-Racine**, *Titres de créances négociables. Dispositions communes*, mise à jour annuelle, Lamy Droit du financement, éditions 2024, 2023, 2022, 2021, 2020, 2019, 2018, 2017, 2016, 2015, 2014 et 2013 (37 pp.).
12. **I. Parachkévova-Racine**, *Titres négociables à court terme*, mise à jour annuelle, Lamy Droit du financement, éditions 2024, 2023, 2022, 2021, 2020, 2019, 2018, 2017, 2016, 2015, 2014 et 2013 (30 pp.).
13. Mouial Bassilana, **I. Parachkévova**, *Objet social*, création en 2008 et mise à jour annuelle jusqu'à 2017, Juridictionnaire Joly Sociétés (65 pp.,).

- *Chroniques*

Depuis 2014, participation à la chronique annuelle de droit privé et droit économique de l'environnement de la *Revue Juridique de l'Environnement* (5 pp. en moyenne).

- *Notes d'arrêt*

1. **I. Parachkévova-Racine**, « Faute séparable ou convention réglementée : l'art de la qualification au service de la prescription », note sous Cass. com., 14 nov. 2023, *Bull. Joly Sociétés* janv. 2024, 202q2, p. 23 (6 pp.).
2. **I. Parachkévova-Racine**, « Conventions réglementées soustraites au contrôle : seule l'action *ut singuli* peut être exercée par un actionnaire agissant en indemnisation du préjudice social », note sous Cour d'appel de Paris, 9 nov. 2021, *Rev. sociétés* 2022, p. 352 (7 pp.).
3. **I. Parachkévova-Racine**, « La perte d'investissement provoquée par l'insincérité des comptes est un préjudice personnel », note sous Cass. com., 2 févr. 2022, *Bull. Joly Sociétés* avr. 2022, p. 44, n° 200w6 (5 pp.).
4. **I. Parachkévova-Racine**, « Retour sur le préjudice personnel de l'associé agissant à l'encontre du dirigeant », note sous Cass. com., 2 juin 2021, *Bull. Joly Sociétés* sept. 2021, p. 47, n° 200i0 (5 pp.).
5. **I. Parachkévova-Racine**, « L'action *ut singuli* face au monopole du commissaire à l'exécution du plan », note sous Cass. com., 12 nov. 2020, *Bull. Joly Sociétés* janv. 2021, p. 49, n° 121p4 (5 pp.).
6. **I. Parachkévova-Racine**, « La détection des risques de défaillance en temps de Covid-19 : réabilitons l'alerte ! », obs. sous Ord. n° 2020-596, 20 mai 2020, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 6, 2020, p. 2 (2 pp.).
7. **I. Parachkévova-Racine**, « Plan de cession de titres : l'enjeu de l'opposabilité des clauses conventionnelles d'inaliénabilité », note sous Cass. com., 5 févr. 2020, *Bull. Joly Sociétés* mars 2020, n° 120q8, p. 26 (5 pp.).
8. **I. Parachkévova-Racine**, « Retour en force de l'intérêt indirect dans les conventions réglementées », note sous Cass. com., 16 mai 2018, *Bull. Joly Sociétés* 2018, p. 495, n° 118w3 (5 pp.).

9. **I. Parachkévova-Racine**, « La modification du plan de sauvegarde face à l'intérêt de groupe », note sous CA Paris, 28 nov. 2017, *Bull. Joly Sociétés* 2018, p. 220, n° 118j8 (4 pp.).
10. **I. Parachkévova-Racine**, « Compte courant d'associé bloqué, intérêts échus pendant la période d'observation et déclaration de créance : mode d'emploi », obs. sous Cass. com., 27 sept. 2017, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 1, 2018, p. 4 (1 p.).
11. **I. Parachkévova-Racine**, « Conversion de la sauvegarde de la filiale en liquidation : l'autonomie patrimoniale prime toujours », obs. sous Cass. com., 15 nov. 2017, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 1, 2018, p. 5 (1 p.).
12. **I. Parachkévova**, « L'interposition de personnes dans la reprise d'une entreprise en difficulté », note sous Cass. com., 8 mars 2017, *Bull. Joly Sociétés* 2017, p. 400, n° 116k7 (4 pp.).
13. **I. Parachkévova**, « Dirigeants repreneurs par personnes interposées : vous ne passerez pas ! », obs. sous Cass. com., 8 mars 2017, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 5, 2017, p. 4 (1 p.).
14. **I. Parachkévova**, « SNC : le liquidateur judiciaire peut agir en contribution aux pertes sociales », obs. sous Cass. com., 27 sept. 2016, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 10, 2016, p. 5 (1 p.).
15. **I. Parachkévova**, « Le président du directoire révoqué mais rémunéré : petite leçon de rigueur », note sous CA Paris, 26 mai 2016, *Bull. Joly Sociétés* 2016, p. 654, n° 115r7 (7 pp.).
16. **I. Parachkévova**, « L'impossible révocation des dirigeants de la société dissoute », obs. sous Cass. com., 27 sept. 2016, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 6, 2016, p. 4 (1 p.).
17. **I. Parachkévova**, « Cession forcée des droits sociaux des dirigeants : l'introuvable date de la perte de la qualité d'associé », obs. sous Cass. com., 26 janv. 2016, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 3, 2016, p. 2 (1 p.).
18. **I. Parachkévova**, « L'indemnité pour déclaration de la créance n'aggrave pas la situation du débiteur », obs. sous Cass. com., 8 sept. 2015, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 9, 2016, p. 2 (1 p.).
19. **I. Parachkévova**, « Le recours à l'article 1843-4 du Code civil prévu par un pacte d'actionnaires : comment faire du neuf avec du vieux », note sous Cass. com., 29 sept. 2015, *Bull. Joly Sociétés* 2016, p. 81, n° 114p7 (5 pp.).
20. **I. Parachkévova**, « Action en concurrence déloyale exercée par une société en liquidation judiciaire : retour à la distinction entre préjudice collectif et préjudice personnel », note sous Cass. com., 29 sept. 2015, *Bull. Joly Sociétés* 2015, p. 661, n° 114h3 (6 pp.).
21. **I. Parachkévova**, « La perte de la qualité d'associé en liquidation judiciaire ne peut être antérieure au remboursement de la valeur de ses droits sociaux », note sous Cass. com., 5 mai 2015, *Act. proc. coll.* 2015, comm. n° 165 (3 pp.).
22. **I. Parachkévova**, « Immeuble acquis avant la transformation d'une SCI en SARL : absence d'évaluation et pouvoir du liquidateur de vendre », obs. sous Cass. com., 27 mai 2014, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 7, 2015, p. 3 (1 p.).
23. **I. Parachkévova**, « Responsabilité pour insuffisance d'actif : la création d'une société sous-capitalisée n'est pas une faute de gestion », note sous Cass. com., 10 mars 2015, *Bull. Joly Sociétés* 2015, p. 244, n° 113m1 (5 pp.).
24. **I. Parachkévova**, « Le loueur du fonds de commerce non radié du RCS : particulier surendetté ou entreprise en difficulté ? », obs. sous Cass. com., 17 févr. 2015, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 4, 2015, p. 3 (1 p.).

25. **I. Parachkévova**, « Clôture de la liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif et dissolution de la société : qui peut agir en recouvrement de créance ? », note sous Cass. com., 13 janv. 2015, *Bull. Joly Sociétés* 2015, p. 145, n° 113d7 (6 pp.).
26. **I. Parachkévova**, « L'abus de minorité, le mandataire ad hoc et l'administrateur judiciaire : quelle place pour le secret professionnel et l'expertise in futurum ? », note sous Cass. com., 18 nov. 2014, *Bull. Joly Sociétés* 2015, p. 93, n° 113a2 (4 pp.).
27. **I. Parachkévova**, « Suite et fin : l'action en responsabilité pour insuffisance d'actif est bien conforme à la Constitution », note sous Cons. Const., 26 sept. 2014, *Bull. Joly Sociétés* 2014, p. 444, n° 112r4 (5 pp.).
28. **I. Parachkévova**, « L'action en responsabilité pour insuffisance d'actif est-elle contraire à la Constitution ? », note sous Cass. com., 27 juin 2014, *Bull. Joly Sociétés* 2014, p. 404, n° 112m (6 pp.).
29. **I. Parachkévova**, « L'action en remboursement du compte courant d'associé n'est pas un « droit propre » de l'associé dessaisi », obs. sous Cass. com., 23 sept. 2014, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 10, 2014, p. 2 (1 p.).
30. **I. Parachkévova**, « Restitution des dividendes des parts cédées par le débiteur : l'inopposabilité frappe encore... », obs. sous Cass. com., 16 sept. 2014, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 9, 2014, p. 2 (1 p.).
31. **I. Parachkévova**, « La responsabilité civile du dirigeant au secours de la filiale en difficulté », obs. sous Cass. com., 27 mai 2014, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 7, 2014, p. 5 (1 p.).
32. **I. Parachkévova**, « Rejet du plan reposant sur l'engagement d'un associé trop endetté », obs. sous Cass. com., 18 mars 2014, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 5, 2014, p. 4 (1 p.).
33. **I. Parachkévova**, « Monopole du liquidateur pour agir dans l'intérêt des créanciers : l'introuvable préjudice personnel de l'associé ? », note sous Cass. com., 28 janv. 2014, *Bull. Joly Sociétés* 2014, p. 261, n° 111r9 (6 pp.).
34. **I. Parachkévova**, « Interdiction de gérer pour défaut de dépôt de bilan », obs. sous Cass. com., 14 janv. 2014, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 3, 2014, p. 4 (1 p.).
35. **I. Parachkévova**, « L'associé en nom peut bénéficier d'une procédure collective », obs. sous Cass. 2^e civ., 5 déc. 2013, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 1, 2014, p. 2 (1 p.).
36. **I. Parachkévova**, « Le créancier contrôleur peut agir en extension d'une procédure collective...mais risque de ne pas l'obtenir », note sous CA Paris, P. 5, ch. 8, 1^{er} oct. 2013, *Bull. Joly Sociétés* 2013, n° 110y5 (5 pp.).
37. **I. Parachkévova**, « SAS : confirmation de l'absence d'obligation de non-concurrence à la charge de l'associé », note sous Cass. com., 10 sept. 2013, *Lamy Droit des affaires*, nov. 2013, n° 87 (7 pp.).
38. **I. Parachkévova**, « Extension à une entreprise exerçant une profession libérale réglementée : l'ordre professionnel doit être entendu », obs. sous Cass. com., 5 nov. 2013, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 11, 2013, p. 3 (1 p.).
39. **I. Parachkévova**, « Extension de procédure collective et EURL : le triste sort des entreprises familiales », note sous Cass. com., 2 juill. 2013, *Bull. Joly Sociétés* 2013, n° 110p1 (4 pp.).
40. **I. Parachkévova**, « Le créancier nommé contrôleur peut agir en extension d'une procédure collective », note sous Cass., avis, 3 juin 2013, *Bull. Joly Sociétés* 2013, n° 110f6 (5 pp.).
41. **I. Parachkévova**, « QPC et injonction de publication des comptes : la prévention-détection à nouveau validée », obs. sous Cass. com., 3 sept. 2013, *L'Essentiel Droit des*

Entreprises en Difficulté, n° 9, 2013, p. 2 (1 p.).

42. **I. Parachkévova**, « Formalisme de la cession forcée des parts du dirigeant : quand l'esprit l'emporte sur la lettre... », note sous Cass. com., 22 mai 2013, *Bull. Joly Sociétés* 2013, n° 110c0 (4 pp.).
43. **I. Parachkévova**, « Expertise de gestion sur une opération antérieure à la cessation des paiements : l'associé a intérêt pour agir », note sous T. com. Nantes, 23 avr. 2013, *Bull. Joly Sociétés* 2013, p. 428, n° 194 (4 pp.).
44. **I. Parachkévova**, « Défaut de perception des loyers et confusion des patrimoines : une équation incertaine », obs. sous Cass. com., 26 mars 2013, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 5, 2013, p. 5 (1 p.).
45. **I. Parachkévova**, « L'injonction de déposer les comptes annuels dans le cadre de la prévention-détection est conforme à la Constitution (pour l'instant...) », note sous Cass. com., 15 janv. 2013, *Bull. Joly Sociétés* 2013, p. 270, n° 116 (4 pp.).
46. **I. Parachkévova**, « Refus de l'expertise de gestion sur une augmentation de capital : entre droit des sociétés et droit des entreprises en difficulté », note sous Cass. com., 25 septembre 2012, *Bull. Joly Sociétés* 2013, p. 48, n° 20 (5 pp.).
47. **I. Parachkévova**, « Refus de l'extension de la liquidation judiciaire ouverte à l'occasion de la résolution du plan de redressement », obs. sous Cass. com., 16 oct. 2012, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 11, 2012, p. 3 (1 p.).
48. **I. Parachkévova**, « Précisions sur la responsabilité de la banque du fait du crédit consenti », obs. sous Cass. com., 19 juin 2012, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 8, 2012, p. 4 (1 p.).
49. **I. Parachkévova**, « Confusion des patrimoines fondée sur l'anormalité des relations financières : des précisions sur la sous-facturation et sa preuve », note sous Cass. com., 5 juin 2012, *Bull. Joly Sociétés* 2012, p. 644, n° 355 (4 pp.).
50. **I. Parachkévova**, « Convocation des dirigeants : l'obligation demeure pour les instances en cours », obs. sous Cass. com., 22 mai 2012, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 7, 2012, p. 4 (1 p.).
51. **I. Parachkévova**, « Réunion à l'actif du débiteur des biens du conjoint : droit transitoire, proportionnalité et conventionnalité », note sous Cass. com., 11 avr. 2012, *Bull. Joly Sociétés* 2012, p. 497, n° 266 (4 pp.).
52. **I. Parachkévova**, « Déclaration de créance par un indivisaire : un pour tous... », obs. sous Cass. 1^{re} civ., 14 mars 2012, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 5, 2012, p. 2 (1 p.).
53. **I. Parachkévova**, « Interdiction de la clause de déchéance du terme fondée sur la cessation des paiements », obs. sous Cass. com., 21 févr. 2012, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 4, 2012, p. 4 (1 p.).
54. **I. Parachkévova**, « Domaine de compétence du tribunal de la procédure collective », obs. sous Cass. com., 7 févr. 2012, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 3, 2012, p. 6 (1 p.).
55. **I. Parachkévova**, « Engagement d'apport en compte courant d'associé : lettre d'intention ou cautionnement ? », note sous Cass. com., 25 oct. 2011, *Bull. Joly Sociétés* 2012, p. 200, n° 135 (5 pp.).
56. **I. Parachkévova**, « Clause d'agrément et décision du conseil d'administration : interdiction de l'agrément conditionnel », note sous Cass. com., 17 janv. 2012, *Lamy Droit des affaires*, févr. 2012, n° 69, p. 10 (8 pp.).
57. **I. Parachkévova**, « Retour sur la définition et la sanction de la société fictive », note sous Cass. com., 4 oct. 2011, *Bull. Joly Sociétés* 2012, p. 19, n° 19 (4 pp.).
58. **I. Parachkévova**, « La responsabilité délictuelle de la société-mère : une alternative à la qualité de co-employeur », obs. sous CA Versailles, 31 oct. 2011, *L'Essentiel Droit*

des Entreprises en Difficulté, n° 1, 2012, p. 5 (1 p.).

59. **I. Parachkévova**, « Administrateur provisoire et cogérant désigné postérieurement par les associés : qui peut faire appel au nom de la société ? », note sous Cass. soc., 22 juin 2011, *Bull. Joly Sociétés* 2011, p. 972, n° 493 (3 pp.).
60. **I. Parachkévova**, « Doit-on déclarer la créance résultant de l'action en comblement de passif dans la procédure collective du dirigeant ? », obs. sous CE, 20 mai 2011, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 10, 2011, p. 4 (1 p.).
61. **I. Parachkévova**, « Le directeur général d'une banque populaire peut-il déclarer la créance ? », obs. sous Cass. com., 12 juill. 2011, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 9, 2011, p. 2 (1 p.).
62. **I. Parachkévova**, « Action en comblement de passif contre un dirigeant soumis à une procédure collective : la créance n'a pas à être déclarée », note sous CE 20 mai 2011, *Bull. Joly Sociétés* 2011, p. 812, n° 390 (6 pp.).
63. **I. Parachkévova**, « Application dans le temps du nouveau cas de relèvement de l'interdiction de gérer : qu'est-ce qu'une procédure en cours ? », obs. sous Cass. com., 12 juill. 2011, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 8, 2011, p. 5 (1 p.).
64. **I. Parachkévova**, « Insuffisance d'actif : faut-il mettre en cause le dirigeant de droit en plus du dirigeant de fait ? », obs. sous CA Rouen, 3 mars 2011, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 8, 2011, p. 4 (1 p.).
65. **I. Parachkévova**, « Insuffisance d'actif, société anonyme et loi NRE : les administrateurs sont-ils des dirigeants de droit ? », obs. sous Cass. com., 31 mai 2011, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 7, 2011, p. 5 (1 p.).
66. **I. Parachkévova**, « L'arrêt de l'activité professionnelle n'empêche pas la saisine d'office du tribunal », obs. sous Cass. com., 15 févr. 2011, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 4, 2011, p. 5 (1 p.).
67. **I. Parachkévova**, « Pas de tierce opposition pour le débiteur d'une créance cédée pendant la période suspecte ! », obs. sous Cass. com., 18 janv. 2011, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 3, 2011, p. 4 (1 p.).
68. **I. Parachkévova**, « Compte joint et exceptions à l'interdiction des paiements », obs. sous Cass. com., 16 nov. 2010, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 1, 2011, p. 2 (1 p.).
69. **I. Parachkévova**, « Le maintien des dirigeants de la société dissoute n'est pas rétroactif », obs. sous Cass. com., 19 oct. 2010, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 11, 2010, p. 6 (1 p.).
70. **I. Parachkévova**, « Une seule loi pour toutes les procédures étendues à la même personne », obs. sous Cass. com., 21 sept. 2010, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 10, 2010, p. 4 (1 p.).
71. **I. Parachkévova**, « Point de départ de la prescription de l'action en responsabilité pour soutien abusif », obs. sous Cass. com., 7 sept. 2010, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 9, 2010, p. 7 (1 p.).
72. **I. Parachkévova**, « Créditeur domicilié hors de France métropolitaine : pas d'allongement du délai de déclaration lorsque la procédure est ouverte au domicile du créancier », obs. sous Cass. com., 13 juill. 2010, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 8, 2010, p. 2 (1 p.).
73. **I. Parachkévova**, « Dessaisissement et droits propres de la société dissoute », obs. sous Cass. com., 26 mai 2010, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 7, 2010, p. 2 (1 p.).
74. **I. Parachkévova**, « Honoraires de l'avocat du débiteur et acte de gestion courante », obs. sous Cass. com., 30 mars 2010, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 6, 2010, p. 2 (1 p.).

75. **I. Parachkévova**, « Du nouveau sur la cession forcée de droits sociaux dans la procédure collective », note sous Cass. com., 9 février 2010, *Bull. Joly Sociétés* 2010, p. 559, n° 115 (7 pp.).
76. **I. Parachkévova**, « L'action en responsabilité pour insuffisance d'actif peut être cumulée avec une action en réparation du préjudice personnel de l'associé », obs. sous Cass. com., 9 mars 2010, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 5, 2010, p. 6 (1 p.).
77. **I. Parachkévova**, « Poursuites pénales contre la société en liquidation judiciaire : qui peut représenter la société ? », obs. sous Cass. crim., 10 février 2010, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 4, 2010, p. 4 (1 p.).
78. **I. Parachkévova**, « Société d'assurance et confusion de patrimoines : comment départager le droit spécial et le droit commun ? », obs. sous Cass. com., 26 janvier 2010, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 3, 2010, p. 3 (1 p.).
79. **I. Parachkévova**, « Chèque émis avant le jugement d'ouverture : rappel des règles et rappel à l'ordre... », obs. sous Cass. com., 12 janvier 2010, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 3, 2010, p. 2 (1 p.).
80. **I. Parachkévova**, « Le principe de proportionnalité s'invite dans l'action en responsabilité pour insuffisance d'actif », obs. sous Cass. com., 15 décembre 2009, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 2, 2010, p. 6 (1 p.).
81. **I. Parachkévova**, « Inaliénabilité de la créance de report en arrière des déficits », obs. sous Cass. com., 15 octobre 2009, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 2, 2010, p. 5 (1 p.).
82. **I. Parachkévova**, « Effets du dessaisissement du débiteur sur l'action en garantie contre son assureur », obs. sous Cass. civ. 2^e, 19 novembre 2009, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 1, 2010, p. 5 (1 p.).
83. **I. Parachkévova**, « Vente de gré à gré : pour valoir acceptation, l'ordonnance du juge-commissaire doit reprendre les termes de l'offre », obs. sous Cass. com., 6 octobre 2009, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 8, 2009, p. 5 (1 page).
84. **I. Parachkévova**, « La rupture abusive d'un autre crédit que le crédit garanti n'est pas une exception inhérente à la dette », obs. sous Cass. com., 22 septembre 2009, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 7, 2009, p. 3 (1 p.).
85. **I. Parachkévova**, « Prise en compte dans l'insuffisance d'actif du passif postérieur au jugement adoptant le plan de continuation », obs. sous Cass. com., 7 juillet 2009, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 6, 2009, p. 5 (1 p.).
86. **I. Parachkévova**, « Précisions sur les critères de la confusion de patrimoines », obs. sous Cass. com., 16 juin 2009, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 5, 2009, p. 5 (1 p.).
87. **I. Parachkévova**, « Action en comblement de passif : on ne transige pas sur la condamnation ! », obs. sous Cass. com., 24 mars 2009, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 3, 2009, p. 6 (1 p.).
88. **I. Parachkévova**, « Plan de cession totale : conditions de l'action en responsabilité contre un contractant de la société débitrice », obs. sous Cass. com., 10 mars 2009, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 2, 2009, p. 7 (1 p.).
89. **I. Parachkévova**, « La convocation du dirigeant peut résulter d'un acte distinct de l'assignation introductory », obs. sous Cass. com., 17 février 2009, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 1, 2009, p. 5 (1 p.).
90. **I. Parachkévova**, « Crédit consenti à un emprunteur averti dans l'intérêt personnel de la banque », note sous Cass. com., 14 mai 2008, *Bull. Joly Sociétés* 2008, p. 790, n° 170 (7 pp.).
91. **I. Parachkévova**, « Incertitudes sur la preuve de l'information de l'actionnaire et son

- préjudice personnel », note sous Cass. com., 9 octobre 2007, *Bull. Joly Sociétés* 2008, p. 95, n° 22 (9 pp.).
92. **I. Parachkévova**, « Non-application de l'article L. 312-2 du Code de la consommation au prêt souscrit pour l'acquisition de parts d'une SCPI », note sous Cass. 1^{ère} civ., 14 juin 2007, *Bull. Joly Sociétés* 2007, p. 1111, n° 301 (7 pp.).
93. **I. Parachkévova**, « Le conjoint collaborateur ne peut bénéficier de l'ouverture d'une procédure collective », note sous Cass. com., 11 février 2004, *JCP E* 2004, 1742 (7 pp.).
- *Communications à des colloques et conférences non publiées*
1. **I. Parachkévova-Racine**, « Les nouvelles fonctions du droit des sociétés », Conférence à l'Université Paris-Panthéon-Assas, 5 février 2024 (dans le cadre du projet de recherche REPONDS - Réflexions Pour un Nouveau Droit des Sociétés).
 2. **I. Parachkévova-Racine**, « L'école de Nice », Conférence à l'Université Paris-Panthéon-Assas, Institut de recherche en droit des affaires de Paris (IRDA Paris), 5 février 2024.
 3. **I. Parachkévova-Racine**, « La gouvernance d'entreprise durable au Canada et en Europe : où en est-on et où va-t-on ? », Contribution à colloque, *Semaine Paule-Gauthier*, 19 septembre 2023, Université de Laval.
 4. **I. Parachkévova-Racine**, « Les politiques de RSE et le devoir de vigilance », Contribution à colloque, *Regards croisés Brésil-France sur l'arbitrage et thèmes d'actualité*, 13 au 15 avril 2022, Institut Justice & Citoyenneté (IJC), Université Paris-Panthéon-Assas.
 5. **I. Parachkévova-Racine**, « L'essor de la gouvernance d'entreprise soutenable », Conférence inaugurale, in *Débats contemporains autour de la gouvernance d'entreprise*, Colloque du 7 décembre 2021, Université de Montréal, Laboratoire interdisciplinaire Partenaires de la responsabilité sociale des entreprises (LIRSE).
 6. **I. Parachkévova-Racine**, Discutant à propos de Mathilde Hautereau-Boutonnet, *Le code civil, un code pour l'environnement ?*, Conférence Université Côte d'Azur, le 6 décembre 2021.
 7. **I. Parachkévova-Racine**, « L'entreprise », in *Débattre de nos a priori*, Séminaire interne pluridisciplinaire GREDEG, Université Côte d'Azur, 15 octobre 2020.
 8. **I. Parachkévova-Racine**, « Vers une gouvernance d'entreprise soutenable », in *La gouvernance d'entreprise soutenable*, Séminaire préparatoire d'ateliers mensuels, Université Côte d'Azur/Université Paris Nanterre/IEP de Paris, 7 octobre 2020.
 9. **I. Parachkévova-Racine**, Présentation du rapport de restitution « Droit et objets connectés » à l'Académie 5 (IDEX Côte d'Azur), Université Côte d'Azur, 10 janvier 2020.
 10. **I. Parachkévova-Racine**, « Propos introductifs », in *Droit et objets connectés*, Colloque international dans le cadre du programme de recherche « Droit et objets connectés », Université Côte d'Azur, Académie 5, 15 novembre 2019.
 11. **I. Parachkévova-Racine**, « La grande bascule des flux numériques », in *Qu'est-ce que nos disciplines ont à dire sur le sens des libertés de circulation ?*, Séminaire pluridisciplinaire, Université Côte d'Azur, 4 avril 2019.
 12. **I. Parachkévova-Racine**, « Migration des normes vers les objets techniques », in *Droit et technonormativités : des objets connectés à l'IA*, Rencontres entre l'école de Nice et l'école de Bruxelles (Centre Perelman de Philosophie du Droit) dans le cadre du programme de recherche « Droit et objets connectés », Université Côte d'Azur, Académie 5, 27 et 28 septembre 2018.
 13. **I. Parachkévova-Racine**, « Du court terme au long terme : 10 ans de gouvernance

- d’entreprise », in *10 ans de crise financière : Quelles évolutions du droit ? Quelles perspectives ?*, Colloque, Université de Nice Sophia Antipolis, 16 juin 2018.
14. **I. Parachkévova-Racine**, « Doit-on séparer le droit économique de la démocratie ? », in *Les crises de la démocratie et le rôle du droit économique*, Journée académique co-organisée par le Max Planck Institute for Innovation and Competition et l’Association Internationale de Droit Économique (AIDE), Munich, 11 juin 2018.
 15. **I. Parachkévova-Racine**, « Enjeux juridiques des objets connectés », in *Tables rondes*, Journée pluridisciplinaire dans le cadre du programme de recherche « Droit et objets connectés », Université Côte d’Azur, Académie 5, 4 juin 2018.
 16. **I. Parachkévova**, « Mutations de l’actionnariat et renouvellement des modes de gouvernance d’entreprise », Conférence au Collège des Bernardins, Paris, dans le cadre du programme de recherche « *Gouvernement de l’entreprise. Création de commun* » (2015-2017), 29 mars 2017.
 17. **I. Parachkévova**, « Les aspects liés au droit des sociétés », in *Les contrats des TPE et PME. Étude de droit comparé*, Colloque Aix-en-Provence, 20 avril 2016.
 18. **I. Parachkévova**, « Introduction générale », in *La réforme des baux commerciaux par la loi Pinel du 18 juin 2014*, Colloque Nice, 6 février 2015.
 19. **I. Parachkévova**, « La spéculation sur les dérivés agricoles », in *Colloque de clôture du Programme « Lascaux »*, Nantes, 14 mars 2014.
 20. **I. Parachkévova**, « Les tendances actuelles du droit commercial et son enseignement dans les universités françaises » (*The recent trends of Commercial Law and its teaching in French universities*), in *Colloque en hommage au Professeur Astolfo DI AMATO*, Naples, 9 mai 2013.
 21. **I. Parachkévova**, « Conférence introductory », in *Le métier de Juriste d’affaires*, Tables rondes annuelles en coopération avec L’Association Française des Juristes d’Entreprise (AFJE), à partir de 2013.
 22. **I. Parachkévova**, « Réflexions autour de la gouvernance d’entreprise », Conférence prononcée à la faculté de droit de Nice le 20 décembre 2012, dans le cadre des conférences d’ouverture organisées par le professeur Yves Strickler.
 23. **I. Parachkévova**, « Actualité des sociétés par actions », in *Colloque annuel du Bulletin Joly Sociétés*, Paris 26 octobre 2012.
 24. **I. Parachkévova**, « La rémunération des dirigeants des sociétés cotées », contribution aux 3^{èmes} rencontres de Droit Économique des 4 et 5 juin 2009, CREDECO, Université Nice Sophia Antipolis.
 25. **I. Parachkévova**, « Conférence introductory », in *Procédure civile et procédures collectives*, Tables rondes du colloque CRAJEF de Nice des 16 et 17 mai 2008.
 26. **I. Parachkévova**, « Conférence introductory », in *La loi de sauvegarde : premiers mois d’application*, Tables rondes du colloque du CRAJEF de Nice des 31 mars et 1^{er} avril 2006.

- *Autres*

1. **I. Parachkévova-Racine**, « Le vote difficile de la directive sur le devoir de vigilance : les raisons de la discorde », in *Le Club des juristes*, site internet, 18 mars 2024 (<https://www.leclubdesjuristes.com/economie/le-vote-difficile-de-la-directive-sur-le-devoir-de-vigilance-les-raisons-de-la-discorde-5410/>).
2. **I. Parachkévova-Racine**, « Sortir du pot au noir. L’humanisme juridique comme boussole, par Mireille Delmas-Marty, Buchet-Chastel : Coll. La Verte, 2019 », Recension d’ouvrage, *J.D.I. – LexisNexis (Clunet)*, Octobre-Novembre-Décembre 2019, p. 3 (5 pp.).

3. **I. Parachkévova**, « Jean-Christophe Roda (dir.), Droit et Surnaturel , LGDJ-Lextenso, coll. Grands Colloques, 2015 », Recension d'ouvrage, *RTD civ.* 2015, p. 727 (4 pp.).
4. **I. Parachkévova**, « Mahmoud Mohamed Salah, L'irruption des droits de l'homme dans l'ordre économique international : mythe ou réalité ?, LGDJ, Coll. Droit et Économie, 2012 », Recension d'ouvrage, *RIDE* 2014, p. 111 (5 pp.).
5. **I. Parachkévova**, « Alexis Albarian, Actualité jurisprudentielle 2010-2011, Droit commercial - Droit des sociétés commerciales, préface J. Mestre, Lamy 2011, coll. Axe Droit », Recension d'ouvrage, *RTD civ.* 2011, p. 825 (2 pp.).